

Isolation toiture

Pris en compte

Isolation des rampants

$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter l'étanchéité à l'air et la migration de la vapeur d'eau aux moyens de dispositifs adaptés conformément aux textes réglementaires et règles de l'art

Prévoir un isolant perméable à la vapeur d'eau

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

En cas d'utilisation d'isolants multicouches et minces, justifier par écrit la formation de l'artisan et valider la pose afin d'éviter les risques de condensation

Isolation de combles perdus



$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter l'étanchéité à l'air avant la mise en œuvre de l'isolation, soit par une membrane d'étanchéité soit par le parement intérieur (traitement des fissures, pénétrations, en périphérie...). La membrane sera impérative si une surface de répartition est mise en œuvre sur tout le plancher ; elle ne sera pas nécessaire si un simple cheminement pour l'accès à la maintenance des équipements disposés dans le comble est prévu.

Préciser dans le devis la manière dont l'étanchéité à l'air sera traitée

Réaliser une pose en couches croisées si un isolant en rouleau est prévu

Préciser la résistance thermique et le type de traitement d'étanchéité à l'air de la trappe d'accès aux combles

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Isolation en sarking

$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter la jonction des murs avec la toiture

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

La toiture doit traiter l'étanchéité à l'air en partie courante et aux interfaces avec les autres lots (menuiseries, mur)

Isolation de toiture terrasse

$R \geq 6,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter le pont thermique et l'étanchéité avec la liaison des relevés d'étanchéité

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Isolation des murs

Pris en compte

Isolation thermique par l'intérieur

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter les retours sur tableaux, linteaux et appuis (il est privilégié la pose en applique intérieure)

Traiter l'étanchéité à l'air et la migration de la vapeur d'eau (si une membrane pare vapeur est mise en œuvre, il est recommandé de disposer d'un vide technique ou proscrire le passage de réseaux derrière la membrane)

Les doublages collés sont proscrits car les risques liés aux transferts d'humidité et de non atteinte de la perméabilité à l'air sont importants

Privilégier les isolants hygroscopiques et capillaires dans le cas de murs traditionnels

Privilégier les fixations synthétiques

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Isolation thermique par l'extérieur

$R \geq 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter les retours sur tableaux, linteaux et appuis (il est privilégié la pose en applique extérieure)

Traiter le soubassement (voire intervention sur 20 à 30 cm en dessous du plancher)

Traiter la liaison isolation toiture/ITE (y compris pour le traitement de l'étanchéité à l'air)

Traiter l'étanchéité à l'air du bâti avant la mise en œuvre de l'isolation (traversées de réseaux, fissures et grilles de ventilation). A noter que L'étanchéité à l'air n'est pas traitée avec la mise en œuvre d'une ITE

Préciser dans le devis la manière dont l'étanchéité à l'air sera traitée

Privilégier les isolants hygroscopiques et capillaires dans le cas de murs traditionnels sauf dans des cas spécifiques comme des murs en granite appareillés avec du mortier de ciment

Dans le cas d'enduit sur isolant, privilégier les clous en matière synthétique pour limiter les ponts thermiques

Piqueter les enduits existants imperméables à la vapeur d'eau ou peu capillaires

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Isolation des planchers bas

Pris en compte

Isolation des vides sanitaires et des planchers bas sur locaux non chauffés

$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Traiter les passages de réseaux et la protection au feu (privilégier le dévoiement des réseaux, l'accès aux accessoires pour maintenance et ne pas recouvrir les réseaux électriques non protégés)

Traiter les poutrelles, retombées de poutres et refends

Traiter l'étanchéité à l'air, notamment au niveau des traversées de réseaux

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Menuiseries extérieures

Pris en compte

Remplacement des fenêtres

Fenêtre ou porte fenêtre : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$

Fenêtre de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \leq 0,36$

Double fenêtre (pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé) : $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,32$

Privilégier la dépose totale avec intervention sur tableaux (sauf pour la pose d'une double fenêtre), la pose en rénovation est proscrite

Traiter les ponts thermiques (isolant/fenêtre). Prévoir une épaisseur suffisante de dormant (4 cm minimum) pour retours éventuels d'isolant sur tableaux ou disposer la menuiserie en applique intérieure ou extérieure selon la configuration de la paroi (isolation existante, ITE ou ITI prévue)

Mettre en place ou en conformité le système de renouvellement d'air

S'assurer de la présence d'occultations extérieures pour les menuiseries orientées est, sud et ouest et traiter le pont thermique de l'intégration de l'occultant

S'assurer du classement A*4 des menuiseries au classement AEV (classe d'étanchéité à l'air)

Préciser la certification de la performance thermique de l'isolation ou équivalent (ACERMI, essai Cofrac, ATE, ATEC, Règles Pro...)

Ventilation

Pris en compte

Système de renouvellement d'air

Installer des conduits semi-rigides ou rigides pour contourner le risque d'écrasement, limiter les pertes thermiques et les pertes de charge et faciliter la maintenance sur les systèmes de ventilation

Privilégier la mise en œuvre d'une ventilation VMC simple flux ou double flux à la Ventilation Mécanique Répartie (VMR)

Mettre en place un caisson basse consommation pour les VMC simple flux (classe d'efficacité énergétique $\geq B$) et les ventilations double flux (rendement de l'échangeur $\geq 85\%$)

Dans le cas d'appareil indépendant de chauffage non étanche, le changement de l'appareil de chauffage doit être réalisé ou être rendu étanche

Assurer une bonne circulation aéraulique avec le détalonnage des portes ou la mise en place de grilles de transfert aéraulique

Systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Pris en compte

Tous les systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Respecter les exigences minimales des fiches CEE correspondantes et les critères de l'article 18 bis du code général des impôts

Prévoir le calorifugeage des réseaux hydrauliques et aérauliques hors volumes chauffés en classe 4 minimum

L'installation d'un chauffage au fioul est exclue

L'installation d'un système de chauffage au gaz seul, tel que défini dans l'arrêté BBC du 3 octobre 2023, est exclue (possibilité d'installer une PAC hybride avec un taux de couverture du gaz à 30 % maximum)